



AVIS PUBLIC

ERRATUM DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Correction à l'avis paru dans le journal La Voix Régionale
édition du mercredi 21 février 2024

PRENEZ AVIS que suite à l'avis public publié le 21 février 2024 dans le journal La Voix Régionale, une correction est apportée à la date de la séance publique à laquelle le comité de démolition statuera sur la demande de démolition pour le 53, rue Venise (lot 1 688 347). On aurait dû lire **13 mars 2024 à 18 h 30** au Pavillon Wilson sis au 4B rue Principale à Coteau-du-Lac au lieu du 7 mars 2024 à 18 h 30.

L'objet de la demande se résume comme suit:

- Autoriser la démolition d'un immeuble résidentiel (unifamilial) d'un étage, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée de deux étages.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication (21 février 2024) du présent avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, soit Madame Chantal Paquette à l'adresse courriel : greffe@coteau-du-lac.com

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 6^e jour du mois de mars 2024

Chantal Paquette, OMA
Greffière